



REPUBLIQUE FRANCAISE
SAINTE ANNE SUR GERVONDE (ISERE)
CONSEIL MUNICIPAL- SEANCE DU 22 MAI 2026
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six , le 22 mai , à 20H00 , le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Pascal COMPIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

1 pouvoir

Date de la convocation : Le 12 mai 2026

Le quorum est atteint.

Présents : Pascal COMPIGNE, Alain GODARD, Catherine GREGGIA, Hervé SAUTARD-BADIN, Nathalia DURAND, Quentin BERGER, David CABUS, Anthony BIDAUD, Mathias CHENAVIER, Maryline COLLET, Gregory DURAND, Laure GARCIA , Angelique SYLVESTRE.

Absents excusés : Mathilde DUBOIS, Marlène LUCE.

Pouvoir : Mathilde DUBOIS à Pascal COMPIGNE.

Secrétaire de séance : Quentin BERGER.

Les points suivants sont reportés :

Révision des tarifs périscolaires 2026 /2027

Révision des tarifs de la Salle des Fêtes

Commissions communautaires

Validation de devis voirie -Travaux sur Route du Stade

APROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2026

DELIBERATION 26 - 2026 Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente séance

Les points suivants avaient été reportés : *Validation de devis pour travaux de voirie.*

Souscription d'un emprunt pour le financement de travaux sur le bâtiment de l'Eglise.

Désignation des délégués intercommunautaires.

Les points suivants avaient été soumis à délibération

DELIBERATION 11 -2026 VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

DELIBERATION 12- 2026 DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

DELIBERATION 13- 2026 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE 2025

DELIBERATION 14- 2026 AFFECTATION DES RESULTATS 2025

DELIBERATION 15- 2026 IMPOTS LOCAUX :VOTE DES TAUX 2026

DELIBERATION 16 -2026 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

DELIBERATION 17- 2026 FONGIBILITE DES CREDITS

DELIBERATION 18- 2026 ADMISSION EN NON VALEURS

DELIBERATION 19 -2026 PROJET DE TRAVAUX SUR LE BATIMENT DE L'EGLISE

DELIBERATION 20- 2026 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX SUR LE BATIMENT DE L'EGLISE

DELIBERATION 21- 2026 COMMISSIONS COMMUNALES

DELIBERATION 22 -2026 DESIGNATION DES DELEGUES AU TE 38

DELIBERATION 23- 2026 DESIGNATION DES DELEGUES AU SIE DE CHATONNAY

DELIBERATION 24 -2026 DESIGNATION DE DELEGUES SERVICE TELEALARME

DELIBERATION 25 -2026 AUTORISATION DE RECRUTEMENT

Les élus ayant lu le procès-verbal de la séance du 24 avril 2026 l'approuvent à l'unanimité des présents et représentés.

Le Maire

Le secrétaire de séance

NOMINATION D'UN REFERENT AMBROISIE

Délibération 27 - 2026

Considérant la nécessité d'avoir un référent ambroisie ;
Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau référent ambroisie
Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , désigne :
M. Hervé SAUTARD BADIN Référent titulaire ambroisie
M. Mathias CHENAVER Référent suppléant ambroisie

APPROUVE A L'UNANIMITE des présents et représentés

Le Maire

Le secrétaire de séance

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Délibération 28- 2026

Considérant la nécessité d'avoir un correspondant défense ;
Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un correspondant défense
À la suite des élections municipales de mars 2026
Ce dernier constituant l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires en la matière.

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , désigne :
M. David CABUS Correspondant défense titulaire
M. Anthony BIDAUD Correspondant défense suppléant
APPROUVE A L'UNANIMITE des présents et représentés

Le Maire

Le secrétaire de séance

**COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES
DESIGNATION D' UN CONSEILLER MUNICIPAL EN QUALITE DE MEMBRE
DE LA COMMISSION DE CONTROLE**

DELIBERATION 29- 2026

Suite à la réforme électorale du 01.01.2019, il est rappelé d'une part que le maire détient la compétence pour les inscriptions et radiations sur la liste électorale, et que, d'autre part, dans les communes de moins de 1000 habitants, il est créé une commission de contrôle des listes électorales composée :

- d'un conseiller municipal
- et de 2 autres délégués externes
 - Un délégué désigné par le préfet
 - Un deuxième , par le Tribunal de Grande Instance.

La commission de contrôle se réunit au moins une fois par an pour émettre ses observations sur la liste électorale.

Il est proposé la candidature de Quentin BERGER , en qualité de conseiller municipal membre de la commission de contrôle des listes électorales .

APPROUVE A L'UNANIMITE des présents et représentés

Le Maire

Le secrétaire de séance

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

DELIBERATION 30 -2026

Monsieur le Maire rappelle que ce point était à l'ordre du jour de la précédente séance du 24 avril 2026 mais que cette commission doit être complétée, celle-ci devant comporter 3 titulaires et 3 suppléants élus au sein du Conseil Municipal, le Maire étant président de cette commission.

Vu le rapport de Mr le Maire ,

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offre est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales prévoyant que la commission d'appel d'offre dans les communes de – de 3500 habitants doit comporter en plus du Maire, 3 titulaires et 3 suppléants élus au sein du Conseil Municipal,

Le Conseil municipal décide de nommer :

Grégory DURAND, Alain GODARD, Anthony BIDAUD : Membres titulaires de la commission d'appel d'offre.

Et

Hervé SAUTARD-BADIN ,Catherine GREGGIA, Laure GARCIA :Membres suppléants de la commission d'appel d'offre .

Sont ainsi déclarés élus :

Grégory DURAND, Alain GODARD, Anthony BIDAUD : Membres titulaires de la commission d'appel d'offre .

Et

Hervé SAUTARD-BADIN ,Catherine GREGGIA, Laure GARCIA :Membres suppléants de la commission d'appel d'offre .

Avec Monsieur Le Maire , qui en est le président.

APPROUVE à 14 voix pour, des présents et représentés.

TABLEAU DES COMMISSIONS MUNICIPALES MIS A JOUR

COMMISSIONS				
BATIMENTS	Alain GODARD	Quentin BERGER	Anthony BIDAUD	Mathias CHENAVER
URBANISME /ASSAINISSEMENT	Quentin BERGER	Anthony BIDAUD	Mathias CHENAVER	
VOIRIE/ SERVICE TECHNIQUE	Hervé SAUTARD- BADIN	Alain GODARD	Mathias CHENAVER	
FINANCES	Nathalia DURAND	Alain GODARD	David CABUS	Gregory DURAND
AFFAIRES SCOLAIRES	Maryline COLLET	Laure GARCIA	Angélique SYLVESTRE	
ANIMATION FETES ET LOISIRS /GESTION DE LA SALLE DES FETES	Angélique SYLVESTRE	Laure GARCIA	Quentin BERGER	David CABUS
ENVIRONNEMENT/ FLEURISSEMENT	Marlène FONTAINE	Laure GARCIA	Hervé SAUTARD-BADIN	Catherine GREGGIA
INFORMATION /COMMUNICATION	Catherine GREGGIA	David CABUS	Mathilde DUBOIS	
AFFAIRES SOCIALES	Angélique SYLVESTRE	David CABUS	Nathalia DURAND	
COORDINATION DES ASSOCIATIONS	Mathilde DUBOIS	Maryline COLLET	Hervé SAUTARD-BADIN	Grégory DURAND
INFORMATIQUE ARCHIVAGE	Angélique SYLVESTRE	Catherine GREGGIA		
SECURITE	David CABUS	Marlène FONTAINE	Catherine GREGGIA	Alain GODARD
APPEL D'OFFRE TITULAIRES	Grégory DURAND	Alain GODARD	Anthony BIDAUD	
APPEL D'OFFRE SUPPLEANTS	Hervé SAUTARD- BADIN	Catherine GREGGIA	Laure GARCIA	

Etant rappelé que Monsieur le Maire préside toutes les commissions ci-dessous.

Le tableau de répartition des commissions ci-dessus mis à jour est approuvé à l'UNANIMITE.

Le Maire

Le secrétaire de séance

TARIFS EXTRASCOLAIRES DE JUILLET 2026

DELIBERATION 31- 2026

Pour 2026, les tarifs à la journée, pour l'accueil extrascolaire de juillet, sont proposés comme suit :

Grille tarifaire à la journée accueil de loisirs « l'île aux enfants »			
COMMUNES PARTENAIRES		COMMUNES EXTERIEURES	
Quotient familial	Journée	Quotient familial	Journée
0-300	7,62	0-300	12,98
301-500	8,96	301-500	15,14
501-700	10,20	501-700	17,30
701-800	11,48	701-800	19,47
801-1000	13,39	801-1000	22,72
1001-1300	15,30	1001-1300	25,97
1301-1600	17,20	1301-1600	29,21
1601-1900	18,54	1601-1900	31,31
1901-2200	19,78	1901-2200	33,54
2201 et plus	21,01	2201 et plus	35,70

St Jean de Bournay, Ste Anne sur Gervonde, Savas-Mépin, St-Agnin sur Bion, Culin, Meyrieu-les-Étangs, Beauvoir-de-Marc, Lieudieu, Royas, Châtonnay, Champier, Portes-de-Bonnevaux, Le Mottier, Artas : sont les communes dites « partenaires », signataires de la convention pour l'accueil extrascolaire.

Les familles rattachées aux communes dites partenaires se voient appliquer les tarifs se rapportant aux « commune partenaires »

Les familles non rattachées aux communes partenaires se voient appliquer les tarifs se rapportant aux « communes extérieures »

Autres précisions

Tarif péri-loisirs :

Pour l'accueil du mois de juillet, un service d'accueil de 7h30 à 8h00 et de 18h à 18h30 sur inscription via le portail famille avec un supplément de 1€ est proposé .

Le repas et le goûter sont compris dans le tarif.

Les élus sur rapport de Monsieur Le Maire

APPROUVENT à l'unanimité des présents et représentés :

La grille tarifaire 2026 ci-dessus, de l'accueil extra scolaires de juillet

Et

Le tarif péri- loisirs de 1 €

AUTORISENT Monsieur Le Maire à signer toute pièce s'y rapportant.

Le Maire

Le secrétaire de séance

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE JUILLET 2026

PARTICIPATION DES COMMUNES

DELIBERATION 32- 2026

Monsieur le Maire expose : En 2024 avait été mis en place par délibération une ALSH communale, extrascolaire, sur le mois de juillet (démarrage aux vacances scolaires 2024) dans les bâtiments de l'école André Frénod:- avec un règlement interne , (fonctionnement , horaires , objectifs, modalités d'inscription, les repas ...) Et une grille tarifaire correspondante, précisant les tarifs applicables pour « les communes dites partenaires (c'est-à-dire du territoire de BIEVRE ISERE COMMUNAUTE) et les tarifs applicables pour les « communes extérieures». (C'est dire hors territoire de BIEVRE ISERE).

Ce projet s'était concrétisé en étroite collaboration avec le service Enfance et Jeunesse de BIEVRE ISERE COMMUNAUTE, la CAF 38, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Isère, le SDJES et la PMI , dont les avis étaient requis.

Cette nouvelle organisation a permis de proposer un accueil communal en complément de l'accueil intercommunal existant, qui est organisé par Bièvre Isère Communauté.

(Il rappelle que, pour la mise en place de l'accueil des mercredis dès 2021 par ARTAS, ST JEAN DE BOURNAY ,SAVAS MEPIN et STE ANNE SUR GERVONDE , une convention avait été établie pour déterminer ,notamment, la participation financière des communes du territoire de BIEVRE ISERE COMMUNAUTE).

Pour l'accueil extrascolaire de juillet, sur la commune de SAINTE ANNE SUR GERVONDE, une convention a également été prévue, visant à encadrer les modalités du partenariat avec les autres communes du territoire, dites « communes partenaires » pour l'accueil des enfants scolarisés , jusqu'à l'âge de 12 ans, issus de leurs territoires.

Cette convention, présentée aux élus, prévoit une possible révision des tarifs.

Aussi , en raison de l'augmentation des coûts pour la commune de SAINTE ANNE SUR GERVONDE

Il est proposé d'augmentation la participation *par journée* de 2 € soit de fixer à 18 € cette participation facturée aux communes partenaires (par journée de fréquentation) pour l'accueil extrascolaire de juillet 2026 :Les communes restant facturées à M+2 soit dès septembre .

Les élus, sur exposé du maire, à l'UNANIMITE des présents et représentés :

VALIDENT la révision des tarifs de participation des communes du territoire signataires de la convention.

Il sera transmis aux communes du territoire, dites « communes partenaires », copie de cette présente délibération et copie de la délibération validant la grille tarifaire de l'extrascolaire de juillet 2026 ALSH .

Le Maire

Le secrétaire de séance

**VALIDATION D'UNE CONVENTION FINANCIERE ET DE GESTION ENTRE
LA COLLECTIVITE ET LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE LE TILLEUL
REPRESENTES PAR LE SYNDIC SOLIDAIRE ALPES ISERE HABITAT**

DELIBERATION 33 -2026

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 35 2025

Monsieur Le Maire après un bref historique sur les logements existants sur la commune, Place du Souvenir, présente aux élus la convention financière et de gestion entre :

-Le syndicat des copropriétaires de la résidence LE TILLEUL à SAINTE-ANNE-SUR-GERVONDE (38440), 46 Place du Souvenir, représenté par le Syndic solidaire ALPES ISERE HABITAT, ayant son siège au 37C Rue Emile Zola 38090 Villefontaine.

Et

-La commune de SAINTE ANNE SUR GERVONDE.

Et en expose les termes, dans les grandes lignes :

' En vertu de l'Etat Descriptif de Division du 05/10/1989, La commune de SAINTE-ANNE-SUR-GERVONDE est propriétaire des lots n°1 et 5, ce qui représente une quote-part des parties communes de 183 tantièmes sur 1000. ALPES ISERE HABITAT est propriétaire des lots N°2, 3 et 4 qui représente les autres 817 tantièmes sur 1000 des parties communes. Il est convenu que chaque copropriétaire participe au financement des charges générales et de travaux de la copropriété à concurrence de sa quote-part.

Il est prévu d'engager des travaux dans les parties communes de la copropriété.

Ces travaux sont les suivants :

- Réfection de la toiture - Isolation des combles - VMC individuelles - Ravalement de façades à la chaux - Remplacement des menuiseries (Lot 1)

Pour la mise en œuvre des travaux, Alpes Isère Habitat sera maître d'ouvrage.

Le copropriétaire autorise par conséquent le syndicat à passer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Alpes Isère Habitat .

Le coût total prévisionnel des études et des travaux, auxquels ALPES ISERE HABITAT et la Commune de SAINTE-ANNE-SUR-GERVONDE participent, s'élève à la somme de 90 046,75€ TTC dont :

- 24 586,83 € TTC pour la Commune de STE-ANNE-SUR-GERVONDE ;*
- 65 459,92 € TTC pour Alpes Isère Habitat.*

Après la consultation des entreprises et si le coût est supérieur au cout prévisionnel des études et des travaux, Alpes Isère Habitat s'engage à se rapprocher du copropriétaire pour valider ensemble les nouvelles modalités de financement.

Honoraires de suivi de travaux

Le copropriétaire verse, dans sa quote-part, la somme de 468,32 € TTC représentant les honoraires de suivi de travaux et de gestion au titre d'un budget de charges exceptionnelles pour la réalisation de travaux. Le syndic facturera les honoraires de suivi de travaux qui seront déterminés selon un pourcentage du montant de sa quote-part et du barème ci-dessous :

- Coût quote-part travaux pour le propriétaire jusqu'à 100 000€ TTC : 2%*
- Coût quote-part travaux pour le propriétaire supérieur à 100 000€ TTC : 1,5%*

Les honoraires seront facturées proportionnellement lors de chaque appel de fond. (...)

Les élus sur exposé du Maire, à l'UNANIMITE des présents et représentés :

-VALIDENT la convention financière entre ALPES ISERE HABITAT et la commune de SAINTE ANNE SUR GERVONDE.

(Les crédits étant prévus au budget 2026)

-AUTORISENT Monsieur Le Maire à signer la convention et toute pièce s'y rapportant.

Le Maire

Le secrétaire de séance

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DELEGATIONS

Points rapportés par le maire au titre des délégations reçues :

Photocopieurs mairie/ école :signature de nouveaux contrats (à un coût sensiblement plus avantageux).

PERISCOLAIRE

-Recrutement au service periscolaire pour remplacement d'un agent contractuel ne pouvant plus travailler auprès de la collectivité .(atteinte de la limite d'âge)

-Accueil des mercredis : Un copilotage est planifié le 16 juin prochain, concernant la mutualisation de l'accueil des mercredis , entre les 4 Communes partenaires : SAINT JEAN DE BOURNAY ,ARTAS, SAVAS MEPIN, SAINTE ANNE SUR GERVONDE.

SECURITE

-Point sur la gendarmerie de rattachement -ST JEAN DE BOURNAY/ HEYRIEUX
Qui assure la protection de nos collectivités et de ses habitants .

-Projet sur la sécurité et mise en place d'un référent sûreté.

MATERIEL- REGLEMENTATION INTERNE :

-Concernant l' utilisation du photocopieur de mairie , un règlement d'utilisation par les associations sera préparé.

AUTRES QUESTIONS DIVERSES

Présentation aux élus de la Mutuelle Région Auvergne- Rhone Alpes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DELIBERATION 26 APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2026

DELIBERATION 27 NOMINATION D'UN REFERENT AMBROISIE

DELIBERATION 28 DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

DELIBERATION 29 COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES
DESIGNATION D' UN CONSEILLER MUNICIPAL EN QUALITE DE MEMBRE DE LA COMMISSION DE CONTROLE

DELIBERATION 30 COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

DELIBERATION 31 TARIFS EXTRASCOLAIRES DE JUILLET 2026

DELIBERATION 32 ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE JUILLET 2026 -PARTICIPATION DES COMMUNES

DELIBERATION 33 VALIDATION D'UNE CONVENTION FINANCIERE ET DE GESTION ENTRE LA COLLECTIVITE ET LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE LE TILLEUL REPRESENTES PAR LE SYNDIC SOLIDAIRE ALPES ISERE HABITAT.

Fait , voté et délibéré le 22 mai 2026, et ont signé le Maire et le Secrétaire de séance.

Le Maire

Le Secrétaire de séance